

REPONSE A L'APPEL A PROJETS PROGRAMME NATIONAL «TRES HAUT DEBIT» RESEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS POUR LA SOCIETE NUMERIQUE (FSN)

1- Coordonnées du porteur du projet

- Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique, représenté par M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général
- Adresse :

Syndicat Mixte Ouvert Lot-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département, Conseil général de Lot-et-Garonne
1633 avenue du Général Leclerc
47922 Agen

- Contact : Sylvain SOUCHE
Directeur - Lot-et-Garonne Numérique
Tél: 05.53.69.46.83 - Fax: 05.53.69.41.39
E-Mail: sysouche@cg47.fr

2- Modalités de consultation du schéma directeur

Le dossier SDTAN peut être consulté à l'adresse électronique suivante:

http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/SDTAN_47.pdf

3- Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique est envisagée

La forme de coopération engagée entre le SMO47 et les EPCI adhérentes ne permet pas à aujourd'hui de figer un périmètre précis des :

- Liens de collecte (NRO-NRO)
- Liens de transport (NRO-SRO)
- Zones arrière de déploiement du FTTH
- Zones de montée en débit filaire.

En effet, ces zones doivent encore faire l'objet de choix et d'arbitrages entre le SMO et les EPCI dans le cadre d'un appel à projets en cours d'élaboration et qui se déroulera durant le second semestre 2015.

Pour cette raison, le SMO se laisse la possibilité d'intervenir sur l'ensemble des liens de collecte, de transport, des plaques FTTH et des sous répartitions présentés dans les cartographies ci-dessous :

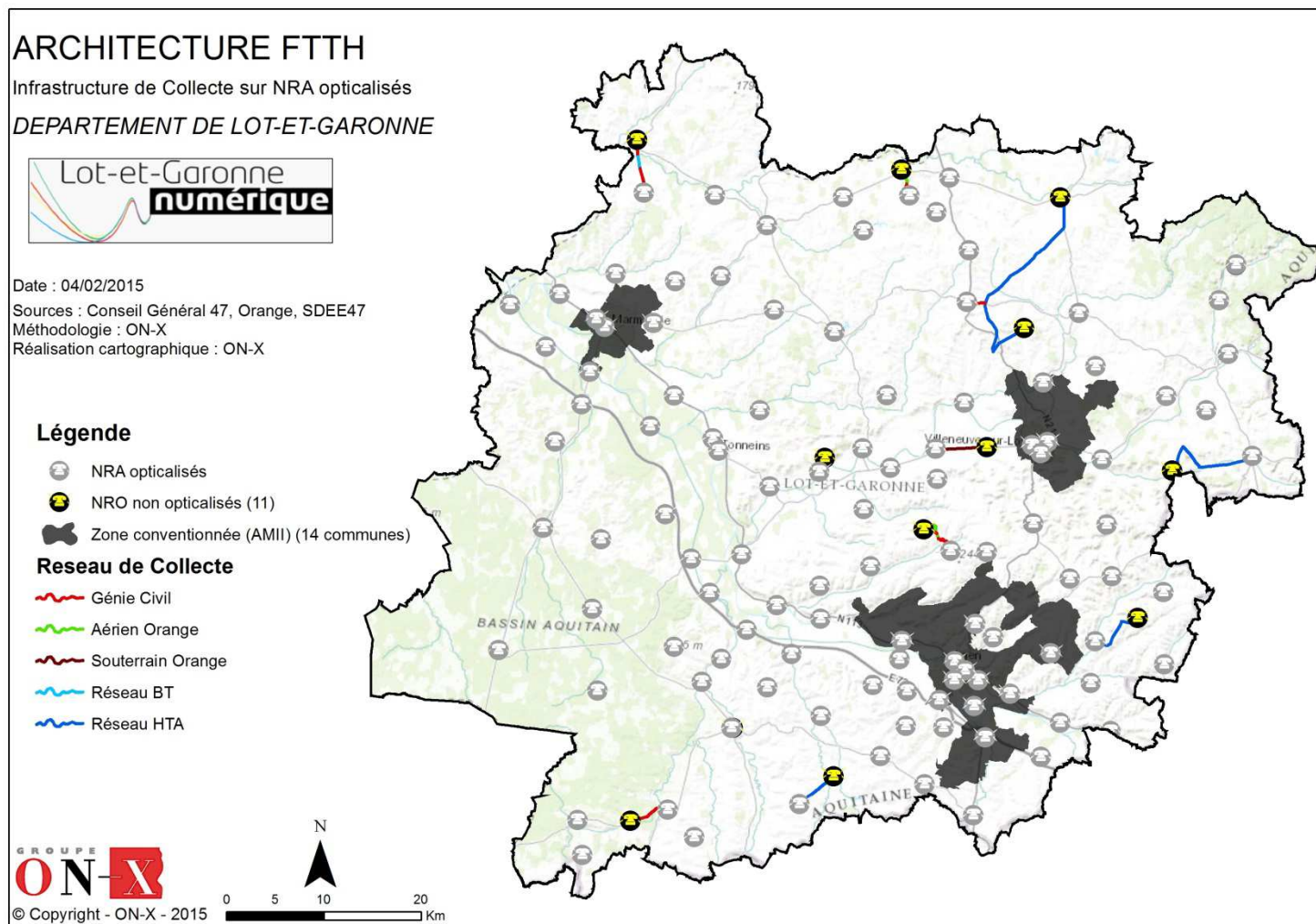


Fig : Liens de collecte envisagés par le SMO47

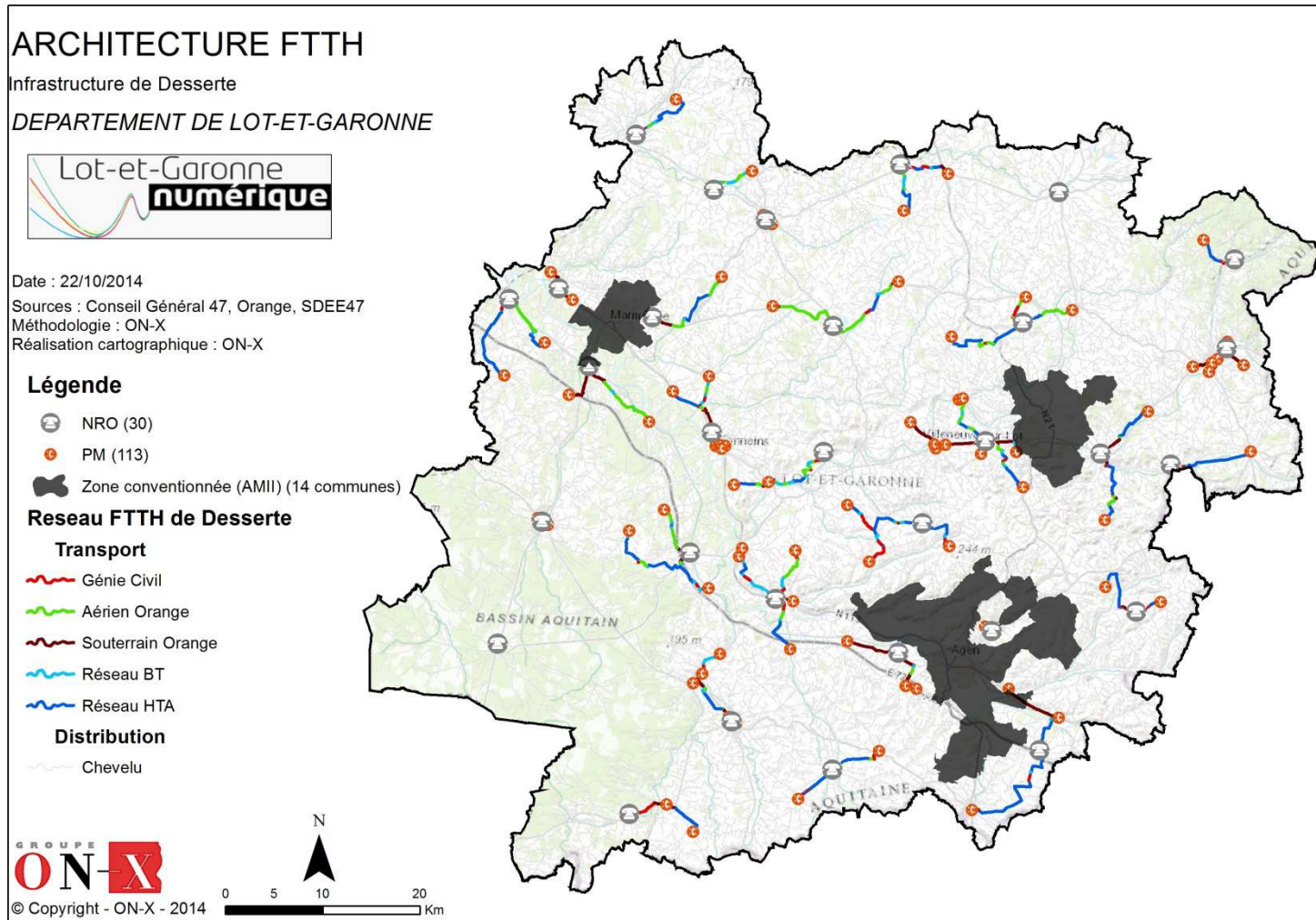


Fig : Liens de transport envisagés par le SMO47

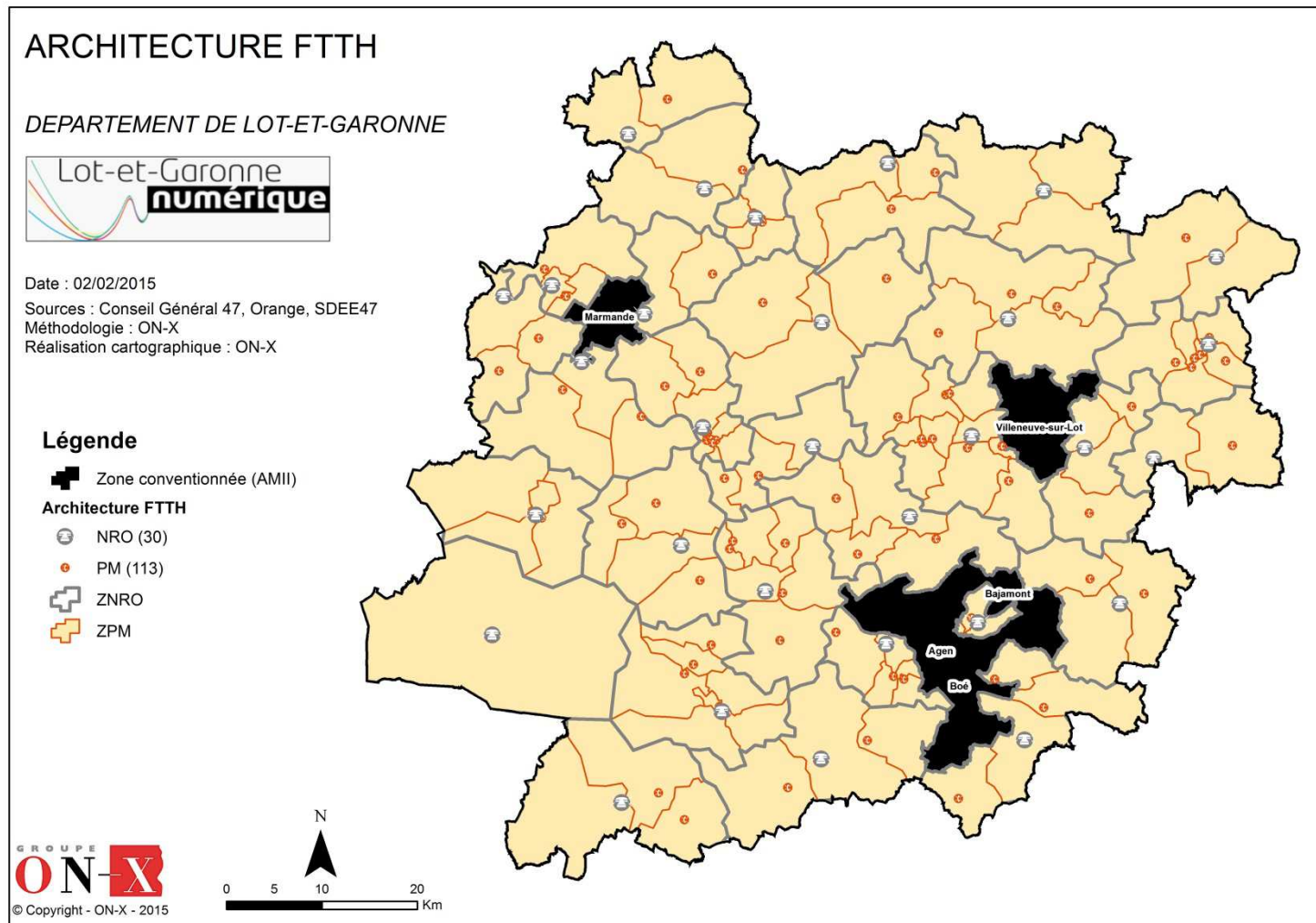


Fig : Zones d'interventions FTTH potentielles (coloré en Orange) par le SMO47

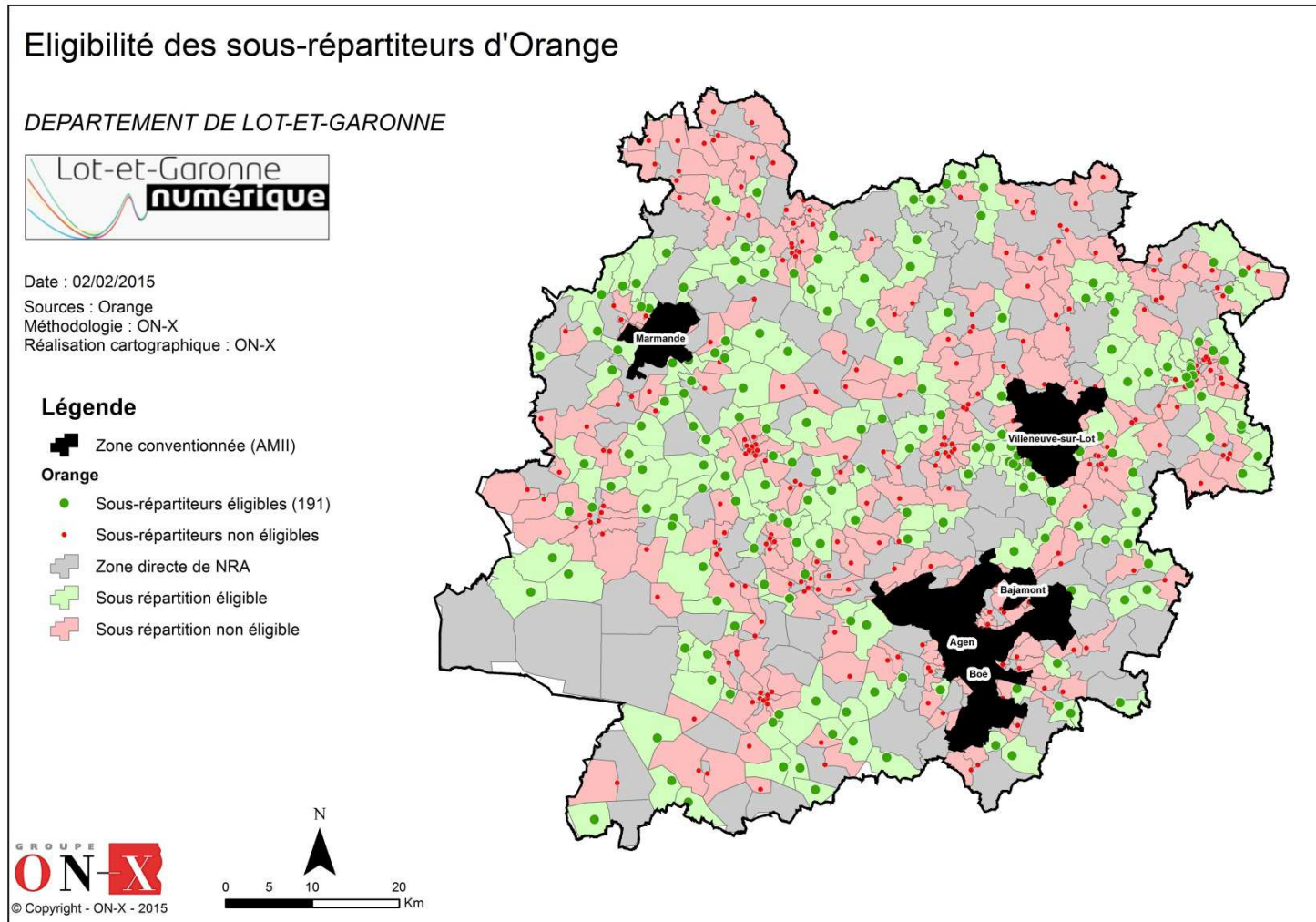


Fig : Opération de montée en débit potentielles au travers de l'offre PRM (coloré en vert) par le SMO

4- Calendrier de déploiement prévu

Les différentes tâches relatives à la mise en œuvre du projet et leurs dates estimatives sont présentées dans le calendrier ci-dessous.

Actions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mise en œuvre du projet							
FSN - phase 1 (accord de principe)	■						
Création de la SPL	■						
Procédure de décision du planning de déploiement	■						
Procédure de choix du prestataire pour les marchés de travaux	■						
Procédure de choix du prestataire technique de la SPL	■						
Prestataire technique opérationnel pour exploiter et commercialiser		■					
FSN - phase 2 (accord définitif)		■					
Mise en œuvre du réseau							
Etude FTTH en zones conventionnées / suivi des déploiements	■						
Déploiement FTTH en zones conventionnées / suivi des déploiements		■	■	■	■	■	■
Etudes d'ingénierie FttH RIP	■	■	■	■	■	■	■
Complément de collecte RIP		■	■				
Nombre de prises à construire		6 000 prises	6 000 prises	6 000 prises	6 000 prises	6 000 prises	

5- Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit (dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site de l'Autorité) :

Le projet du SMO Lot-et-Garonne Numérique, à travers la réalisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, adopté par l'Assemblée Délibérante Départementale du 21 Avril 2011, a fait l'objet d'une action de concertation pour connaître les intentions de déploiement des opérateurs sur le territoire départemental, avec l'objectif d'identifier les projets des opérateurs et leur échéancier permettant une intervention publique en complémentarité des investissements privés.

Si un opérateur tiers souhaite signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à très haut débit, il devra suivre la procédure suivante :

- Courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de M. le Président du Syndicat Mixte Ouvert Lot-et-Garonne Numérique
- Indication dans ce courrier du périmètre et du nombre de prises concernés
- Planning de réalisation des travaux
- Détail du montant des investissements par années et par prises pour chaque commune concernée
- Adresse des Points de Mutualisations

Pour tout complément d'information à la présente fiche, prendre contact avec la Mission aménagement numérique du territoire.